

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale tenue lundi, le 22 mars 2021 à 19H30 au Centre culturel Dr Marc Héту au 624, rue Notre-Dame à Saint-Chrysostome, sous la présidence du maire suppléant M. Marc Roy.

Étant donné que notre municipalité est en zone rouge en raison de la crise sanitaire, la séance a lieu à huis clos.

	Mode de présence
M. le maire Gilles Dagenais	Absence motivée
Mme la conseillère Colette Jaquet, district #1	En salle
M. le conseiller Marc Roy, district #2	En salle
M. le conseiller Steve Laberge, district #3	En salle
M. le conseiller Richard Beaudin, district #4	En salle
Mme la conseillère Mélissa St-Jean, district #5	En salle
M. le conseiller Mario Henderson, district #6	En salle

Mme Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière est présente en salle et rédige le procès-verbal.

## OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

### 2021-03-097 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par la conseillère Mélissa St-Jean  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance spéciale le quorum étant respecté.

ADOPTÉ

### 2021-03-098 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Colette Jaquet  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que convoqué.

ADOPTÉ

### 2021-03-099 3. RESSOURCE HUMAINE / EMPLOYÉ NUMÉRO 610-001

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Madame Céline Ouimet, a formulé une recommandation relativement à l'employé numéro 610-001;

CONSIDÉRANT les multiples démarches effectuées afin de permettre à l'employé 610-001 de rencontrer les exigences du Conseil avant de mettre un terme à l'emploi;

CONSIDÉRANT les motifs allégués dans la lettre de fin d'emploi qui sera remise à l'employé numéro 610-001;

Il est proposé par la conseillère Colette Jaquet  
Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome approuve et ratifie la recommandation de la directrice générale et procède à la fin d'emploi de l'employé No. 610-001, effectif immédiatement;

QUE la directrice générale est mandatée par les présentes d'aviser l'employé de la décision du Conseil dans les plus brefs délais et de finaliser les modalités de fin d'emploi.

ADOPTÉ

#### 4. POSTE DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Le point est reporté à une séance ultérieure.

2021-03-100

#### 5. TAXATION / DEMANDE ALLÈGEMENT

CONSIDÉRANT que le règlement no. 221-2021 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due est de 9 % par année et une pénalité de 3 %;

CONSIDÉRANT la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles du MAPQ, il y a eu certains ratés et des exploitants se retrouvent sans crédit sur leur compte de taxes municipales;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes en raison du COVID-19, la Municipalité de Saint-Chrysostome désire être équitable envers tous ses contribuables et venir en aide en diminuant le taux d'intérêt et les pénalités applicables à toute créance qui lui est due pour l'année 2021;

Proposé par le conseiller Mario Henderson  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE permettre les paiements sans intérêt ni pénalité pour les taxes 2021, et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021 pour des mesures exceptionnelles pour ceux qui ont perdu leur emploi. Les dates de versements des taxes municipales restent les mêmes.

ADOPTÉ

2021-03-101

#### 6. 516, NOTRE-DAME / DEMANDE REMBOURSEMENT TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du 516, rue Notre-Dame demande un crédit de ses taxes de services à ce qui concerne le local (non-utilisé) dans sa propriété et ce depuis 2018;

CONSIDÉRANT QU'avec le taux varié dans notre municipalité, il a été déterminé par le service d'évaluation, que la propriété citée avait une portion résidentielle de 60% et une portion non-résidentielle de 40%;

CONSIDÉRANT QU'UN local non-résidentiel fut ajouté dans son unité d'évaluation et ce depuis 2018;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire est venu en 2018 déposer une demande pour enlever les taxes de services;

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel au niveau de la comptabilité, le dossier n'a pas suivi son cours;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2018, des taxes de services se sont appliquées;

CONSIDÉRANT QU'en 2019 la propriétaire a complété un formulaire et transmis à l'évaluateur pour enlever la portion non-résidentielle;

CONSIDÉRANT QU'avec le changement de firme d'évaluation, le dossier a pris un an avant que l'évaluateur aille sur place pour constater que le local devait être enlevé dans le matricule;

CONSIDÉRANT QU'un certificat fut émis et la date devenait effective au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et que son compte de taxe est maintenant corrigé pour 2021;

Proposé par la conseillère Mélissa St-Jean  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome autorise le remboursement des taxes de services pour 2018, 2019 et 2020 tel que décrit ici-bas.

	<b>Année 2018</b>	<b>Année 2019</b>	<b>Année 2020</b>
<b>Dettes de SQAÉ</b>	0.63 \$	- \$	- \$
<b>Eau commerce</b>	245.00 \$	250.00 \$	250.00 \$
<b>Ordures commerce</b>	200.00 \$	200.00 \$	200.00 \$
<b>Recyclage commerce</b>	48.59 \$	62.00 \$	62.50 \$
<b>Trait. Eaux usées</b>	130.00 \$	135.00 \$	140.00 \$
	624.22 \$	647.00 \$	652.50 \$

ADOPTÉ

#### 7. RENCONTRE GIAM (RICHARD BRUNET) / FIXER DATES

Le conseil désire fixer une rencontre avec M. Richard Brunet de la firme GIAM au début avril, en soirée. Les conseillers Marc Roy, Richard Beaudin et Mario Henderson désirent participer à la rencontre.

#### 8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

#### 2021-03-102 25. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Colette Jaquet  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance spéciale à 22H00 l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ

\_\_\_\_\_  
Monsieur Marc Roy  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Madame Céline Ouimet, g.m.a.  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière